



Politique Publicitaire & Monétisation – MyMouv

En vigueur depuis le : 22/02/2026

Éditeur : MyMouv by Destine Studio

Représenté par : **André Destine**

Adresse : 5 allée Belimbi, 97320 Saint-Laurent du Maroni, Guyane Française

Téléphone : 0694 35 56 59

Site web : <https://mymouv.destine.studio>

Site d'information : <https://info.destine.studio/mymouv>

Email : mymouv.destinestudio@gmail.com

1. Objet de la politique

La présente Politique Publicitaire & Monétisation encadre :

- la diffusion de publicités dans l'application MyMouv ;
- les conditions d'accès à la monétisation pour les utilisateurs ;
- les règles d'utilisation de la cagnotte interne ;
- les obligations des annonceurs et des utilisateurs.

Elle complète les CGU et CGV de MyMouv.

2. Accès à l'espace publicitaire

L'onglet **Publicités** de MyMouv permet :

- la diffusion de vidéos publicitaires (≤ 30 secondes) ;
- la diffusion d'affiches ou visuels sponsorisés ;
- la monétisation pour les utilisateurs titulaires d'un **compte ID**.

Les utilisateurs peuvent consulter librement les publicités proposées.

3. Monétisation pour les utilisateurs (compte ID)

3.1 Conditions d'accès

La monétisation est réservée aux utilisateurs disposant d'un **compte ID**. Les utilisateurs doivent :

- être inscrits sur MyMouv ;
- disposer d'un profil complet ;
- respecter les présentes règles.

3.2 Fonctionnement de la monétisation

Lorsqu'un utilisateur visionne une publicité vidéo **en intégralité**, il reçoit :

- **0,10 € (dix centimes)** crédités dans sa **cagnotte MyMouv**.

Les affiches publicitaires ne génèrent pas de gains.

3.3 Nature de la cagnotte

La cagnotte MyMouv :

- est un solde interne à l'application ;
- ne constitue pas un revenu professionnel ;
- n'est pas assimilable à un salaire ou une rémunération ;
- ne peut pas être retirée, transférée ou convertie en argent réel.

Elle peut être utilisée **exclusivement** pour acheter des billets sur MyMouv.

3.4 Restrictions

Il est strictement interdit de :

- utiliser des automations ou robots pour visionner les publicités ;
- relancer artificiellement les vidéos ;
- contourner le système de monétisation ;
- créer plusieurs comptes pour augmenter les gains.

Toute fraude entraîne la suspension ou la suppression du compte.

4. Utilisation de la cagnotte

La cagnotte peut être utilisée :

- pour payer tout ou partie d'un billet ;
- en complément d'un paiement par carte via Stripe.

Elle ne peut pas être :

- retirée sur un compte bancaire ;
- transférée à un autre utilisateur ;
- utilisée en dehors de MyMouv.

5. Publicités diffusées sur MyMouv

5.1 Types de publicités acceptées

MyMouv peut diffuser :

- vidéos promotionnelles (\leq 30 secondes) ;
- affiches ou visuels sponsorisés ;
- annonces d'événements ;
- publicités commerciales.

5.2 Contenus interdits

Sont interdits :

- contenus violents, haineux, discriminatoires ;
- contenus à caractère sexuel ou suggestif ;
- contenus trompeurs ou mensongers ;
- contenus politiques ou religieux ;
- contenus incitant à des activités illégales.

MyMouv se réserve le droit de refuser ou retirer toute publicité non conforme.

6. Obligations des annonceurs

Les annonceurs doivent garantir que :

- les contenus publicitaires leur appartiennent ou sont libres de droits ;
- les informations fournies sont exactes ;
- les publicités respectent les lois françaises et européennes ;
- les contenus ne portent pas atteinte à un tiers.

MyMouv peut suspendre un annonceur en cas de non-respect.

7. Données collectées

Dans le cadre de la diffusion publicitaire, MyMouv peut collecter :

- le nombre de vues ;
- la durée de visionnage ;
- les interactions avec les publicités ;
- les statistiques globales d'utilisation.

Aucune donnée personnelle sensible n'est transmise aux annonceurs.

Les données sont traitées conformément à la législation en vigueur et à la politique de confidentialité de MyMouv.

8. Responsabilités

8.1 Responsabilité de MyMouv

MyMouv assure :

- la diffusion technique des publicités ;
- le calcul des gains ;
- la mise à jour de la cagnotte.

MyMouv n'est pas responsable :

- du contenu des publicités ;
- des promesses commerciales des annonceurs ;
- des liens externes contenus dans les publicités.

8.2 Responsabilité des utilisateurs

Les utilisateurs s'engagent à :

- visionner les publicités de manière honnête ;
- ne pas contourner le système ;
- ne pas utiliser de logiciels tiers.

9. Suspension ou suppression de la monétisation

MyMouv peut suspendre ou supprimer l'accès à la monétisation en cas de :

- fraude ou tentative de fraude ;
- non-respect des CGU/CGV ;
- comportement abusif ;
- utilisation anormale ou automatisée de l'application.

10. Modification de la politique

MyMouv peut modifier la présente politique à tout moment. Les utilisateurs seront informés en cas de changement majeur.

11. Droit applicable

La présente politique est soumise au droit français. Tout litige sera porté devant les tribunaux compétents de Guyane Française.